

RÉVISION DE LA NORME CODEX SUR LES PRÉPARATIONS DE SUITE

Document de politique générale

LE CODEX ALIMENTARIUS DOIT PRIVILÉGIER LA SANTÉ DES ENFANTS

CCNFSDU 2019 : UNE OCCASION DE PROTÉGER LA SANTÉ DES ENFANTS

En novembre prochain, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime poursuivra les travaux de révision de la norme sur les préparations de suite. La grande question est de savoir s'il faut définir les préparations de suite pour les jeunes enfants (12-36 mois) comme des substituts du lait maternel. Dans ce cas, toutes les préparations de suite destinées aux enfants âgés de 6-36 mois seront soumises à la même réglementation que les préparations pour nourrissons, ce qui obligerait les fabricants de substituts du lait maternel à se conformer aux dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Ces produits doivent donc être considérés comme des substituts du lait maternel pour protéger l'allaitement maternel, améliorer la nutrition de l'enfant et réduire les décès infantiles évitables.

Le Codex Alimentarius est un organe mixte de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui établit des normes alimentaires, des lignes directrices et des codes d'usages internationaux harmonisés pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires. Le Codex joue un rôle essentiel dans la protection des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, notamment dans l'élaboration de normes pour les substituts du lait maternel. Les normes Codex servent souvent de base pour la législation nationale et, à ce titre, ont une incidence profonde sur la nutrition et la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Toutefois, vouloir à la fois protéger la santé du consommateur et les intérêts économiques est source de conflit comme en témoignent les discussions actuelles sur la révision de la Norme Codex sur les préparations de suite, où le commerce et les intérêts économiques prennent largement le dessus sur la santé. Des données de plus en plus probantes montrent que les fabricants font la promotion croisée entre les préparations pour nourrissons et les préparations de suite, pratique nuisant non seulement à la pratique de l'allaitement maternel exclusif et au continuum de l'allaitement maternel mais aussi violant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS).

En novembre 2019, en Allemagne, le Comité Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) poursuivra la révision de la Norme Codex sur les préparations de suite. L'avant-projet de

ce document contient deux catégories de préparations de suite : une pour les nourrissons de 6-12 mois appelée « préparation de suite pour nourrissons du deuxième âge » et une deuxième pour les jeunes enfants de 12 à 36 mois dont le nom sera décidé lors de la réunion de cette année.

ARGUMENT POUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME CODEX PLUS STRICTE SUR LES PRÉPARATIONS DE SUITE

- L'OMS et l'UNICEF recommandent l'allaitement maternel exclusif au cours des six premiers mois de la vie et la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà pour garantir une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant.
- L'OMS estime que les préparations de suite ne sont pas nécessaires. Leur consommation remplace plutôt que ne complète l'apport en lait maternel.
- Les préparations de suite ne conviennent pas à l'alimentation des nourrissons de moins de six mois mais sont toutefois commercialisées avec un étiquetage similaire à celui des préparations pour nourrissons. Ce qui pourrait nuire à l'allaitement maternel exclusif durant les six premiers mois de la vie et contribuer à une utilisation inappropriée de ces produits, entraînant ainsi des risques potentiels pour la santé.

LE MARCHÉ DES PRÉPARATIONS DE SUITE ET DES LAITS DE CROISSANCE EST EN PLEIN ESSOR DANS LES PAYS À MOYEN ET FAIBLE REVENU

Le marché des substituts du lait maternel, en particulier dans les pays à moyen et faible revenu, est lucratif et en pleine expansion. Les données d'Euromonitor sur 11 pays montrent que les pays présentant un taux de retard de croissance élevé, tels que le Nigeria, enregistrent la hausse la plus importante de vente de préparations de suite, alors que dans les pays où le retard de croissance est inexistant, comme le Canada et la France, les ventes sont en déclin. Le coût de l'abandon de l'allaitement maternel au sein est élevé. Une baisse du développement du capital humain et une augmentation des dépenses de santé entraînent chaque année une perte de 0.7 % (en moyenne) du revenu national brut, allant de 8 milliards USD en Mexique à 66 milliards USD en Chine.[2]

Malgré les répercussions importantes des décisions prises lors des réunions du CCNFSDU pour la santé et le bien-être des nourrissons et des jeunes enfants, les pays à moyen et faible revenu ne disposent pas toujours de ressources humaines ou financières suffisantes pour y participer et se faire entendre. Par conséquent, les intérêts économiques des pays à revenu élevé et des fabricants de préparations de suite prédominent. Le Codex ne pourra remplir son mandat de protection des consommateurs que s'il existe une participation active des délégués des pays à moyen et faible revenu, ces derniers plaçant la protection des nourrissons et des jeunes enfants au-dessus des intérêts économiques.

CROISSANCE DU MARCHÉ DES PRÉPARATIONS DE SUITE SELON LES PAYS.[3]

Pays	Retard de croissance (% des enfants de moins de 5 ans). [4]	% de la croissance du volume des préparations de suite	
		7-12 mois	Plus de 13 mois
Chine*	9	44,6	79,6
Brésil*	7	39,9	36,5
Pérou*	15	33,8	61,4
Nigeria**	33	26,7	11,5
Kenya**	26	22,7	20,5
Indonésie**	36	18,9	47,8
Afrique du Sud**	24	18,0	22,9
Thaïlande*	16	12,3	23,2
Mexique*	14	2,0	5,0
France	N/D	-1,2	-3,7
Canada	N/D	-4,1	-8,5

Pays à revenu faible-moyen (RNB par habitant 1 006 à 3 955 USD)[5]Pays à revenu moyen-élevé (RNB par habitant 3 956 à 12 235 USD)[5]

L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ EST CLAIRE : LES PRÉPARATIONS DE SUITE SONT DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL, LE CODEX DOIT S'ALIGNER

L'adoption de la résolution AMS 69.9 lors de l'Assemblée Mondiale de la Santé de 2016 a marqué une étape importante. Cette résolution a chaleureusement accueilli les orientations de l'OMS qui indiquent clairement que les préparations de suite pour les enfants âgés au plus de 36 mois sont des substituts du lait maternel.

En 2018, le Codex a défini les préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge (6-12 mois), cette année 2019, le Codex doit prendre une mesure tout aussi importante et définir également les

préparations de suite pour les 12 -36 mois (nom à définir) comme des substituts du lait maternel et donc assurer une politique uniforme et une conformité au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Le CCNFSDU ne peut pas laisser le commerce et les intérêts économiques de certains pays à revenu élevé et des fabricants de substituts du lait maternel dicter la politique mondiale, nuire à l'allaitement maternel et coûter la vie aux enfants.

QUATRE MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES LORS DE LA 41^E RÉUNION DU COMITÉ CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU)

1 IL NE DOIT Y AVOIR QU'UNE SEULE NORME SUR LES PRÉPARATIONS DE SUITE

La Norme ne doit pas être divisée en deux normes – elle doit être unique. Lors des réunions précédentes du CCNSFDU, il avait été convenu d'inclure les deux catégories de produits sous une même norme. Par conséquent, il n'y a aucune raison de relancer le débat comme le suggèrent certains pays à revenu élevé. La Norme sur les préparations pour nourrissons est unique avec des sous-divisions pour des produits similaires du point de vue conceptuel. Les deux catégories de produits de cette norme sur les préparations de suite sont conceptuellement similaires. Avoir deux normes séparées pourrait être un prétexte pour envisager chacune de ces normes comme étant distinctes du point de vue conceptuel et ne pas définir le produit pour les enfants de 12 à 36 mois comme un substitut du lait maternel.

2 LA NORME DOIT S'ALIGNER AUX RÉOLUTIONS ULTÉRIEURES PERTINENTES DE L'AMS ET AUX DIRECTIVES GLOBALES

Le préambule de la norme et/ou le champ d'application de chaque catégorie de produit doit faire référence aux résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé et doit entièrement considérer les directives globales pertinentes.

3 LA NORME DOIT DÉFINIR LES PRODUITS POUR LES ENFANTS DE 12-36 MOIS COMME DES SUSBTITUTS DU LAIT MATERNEL ET DOIT INTERDIRE LEUR PROMOTION ET LA PROMOTION CROISÉE

Ces produits agissent comme des substituts du lait maternel car leur consommation remplace, au lieu de compléter, l'apport en lait maternel ; donc le paragraphe de la norme sur les définitions doit directement définir ces produits comme des substituts du lait maternel. Une cohérence politique entre l'Assemblée Mondiale de la Santé et le Codex Alimentarius est essentielle et la résolution 69.9 indique clairement que ces produits sont des substituts du lait maternel. Par ailleurs, le libellé de la section de la norme sur l'étiquetage doit être compréhensif en terme de messages obligatoires sur ces produits, et doit indiquer que ces produits

ne doivent utiliser aucune allégation de santé ou de nutrition et que toute forme de promotion croisée avec des produits similaires tels que les préparations pour nourrissons du deuxième âge 6-12 mois et les préparations pour nourrissons âgés de moins de 6 mois est interdite.

4 LE NOM DU PRODUIT POUR LES ENFANTS DE 12 À 36 MOIS NE DEVRAIT PAS COMPRENDRE LE MOT «PRÉPARATION» MAIS IL DOIT ÊTRE PLUTÔT NOMMÉ «BOISSON POUR JEUNES ENFANTS»

L'Organisation Mondiale de la Santé considère ces produits comme n'étant pas nécessaires. Par conséquent, le nom utilisé pour désigner le produit destiné aux enfants de 12 à 36 mois doit être neutre et n'évoquer aucun bénéfice ni aucune allégation. L'utilisation de l'adjectif «formulé» proposé pourrait être interprété comme indiquant un avantage. Une évaluation récente de produits disponibles sur le marché Indonésien montre que la plupart des produits contient un ou plusieurs sucres ajoutés et les $\frac{3}{4}$ ont ajouté le saccharose comme ingrédient.[6] Ces produits ne doivent pas être inclus dans le régime alimentaire des jeunes enfants et leur nom ne doit pas sous-entendre qu'ils sont appropriés.

SEULES LES VOIX EXPRIMÉES À LA RÉUNION DU CCNFSDU PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE. QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR FAIRE ENTENDRE UN PLUS GRAND NOMBRE DE VOIX ?

Trouvez qui, le cas échéant, représentera votre pays lors de la réunion du CCNFSDU, transmettez-leur ce document de politique générale, demandez-leur de participer à la réunion et de défendre leurs positions.

NOUS DEVONS NOUS ASSURER QUE LE CODEX PROTÈGE LA VIE DES ENFANTS

La vie de près de 800.000 enfants pourrait être sauvée avec des taux d'allaitement maternel améliorés, notamment dans les pays à moyen et faible revenu. [1]

2014	2019
Ventes mondiales des substituts du lait maternel	Valeur marchande projetée
\$44,8M (US)	\$70,6M (US)

Ceci prouve l'ampleur de l'intérêt du secteur des fabricants de substituts du lait maternel dans l'alimentation des nourrissons. [1]

RÉFÉRENCES

- 1 Rollins, N.C., Bhandari, N., Hajeebhoy, N., Horton, S., Lutter, C.K., Martines, J.C., ...Victora, C.G. (2016). Why invest, and what will it take to improve breastfeeding practices? *The Lancet*, 387(10017), 491-504. [http://doi.org.10.1016/S0140-6736\(15\)01044-2](http://doi.org.10.1016/S0140-6736(15)01044-2).
- 2 Alive & Thrive (2019). The Global Cost of not Breastfeeding. Alive & Thrive: https://www.aliveandthrive.org/wp-content/uploads/2019/08/Global-Cost-of-Not-Breastfeeding_V5.pdf
- 3 Data provided by Euromonitor (2017).
- 4 UNICEF (2019). The State of the World's Children 2016. Children, food, and nutrition: Growing well in a changing world. New York: UNICEF. <https://www.unicef.org/media/60806/file/SOWC-2019.pdf>
- 5 Banque mondiale (2016). Indicateurs mondiaux de développement <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>.
- 6 Données fournies par Innova Market Insights (2019).